Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260212-2_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 12 février 2026

Le 12 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 6 février 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 19
Ayant donné procuration : 0
Absents : 7

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – C. LATOUCHE – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL –I. ADAM – J-P MENOU
Absents : V. PERROT ; L. L'HAVEANT ; E. CRESSEVEUR ; D. COLIN ; V. GUIMBERTEAU ; M-L HINRY – A. SENECHAL
Procurations : /
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°2-2026

Objet : Travaux mairie : avenant lot n°2 VRD/Gros-Œuvre

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°86-2025 par laquelle le conseil municipal, à la majorité, a validé le principe d'un avenant en faveur du lot 2 VRD-Gros Œuvre mais dont le montant restait à définir.
En effet, l'entreprise Lachiver, titulaire de ce lot n°2 du projet de réhabilitation de la Maire, a dû faire face, en plus de travaux supplémentaires demandé par le maitre d'ouvrage (voir détail ci-dessous), à des travaux non prévus (présence d'un ancien escalier notamment).
Les montants ont été retravaillés avec l'entreprise dont voici les détails :

Travaux réalisés à la demande de la commune :
- Suppression de la dalle présente sur le balcon de l'étage de la mairie : + 1 236,40€ HT
- Remis en état des granits : + 2 170,06€ HT
- Reprise des enduits sur le fronton de la mairie : + 1 742,50€ HT

Soit un total HT à la demande de la commune de 5 148,96€ HT

Travaux supplémentaires non prévus et exceptionnels :
- Plus-value fondation et nouvelle structure : + 47 346,48€ HT
- Moins-value à retirer du devis initial : - 21 727,93€ HT

Soit un total de + 25 618,55€ HT

Conformément à l'article L 2194-1 du code de la commande publique, l'acheteur ou l'autorité concédante peut, en cours d'exécution, modifier régulièrement son contrat initial sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :
- Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- Les modifications ne sont pas substantielles au sens de l'article r 2194-7 du code de la commande publique car elles ne modifient ni les conditions ni l'équilibre économique du marché (Le titulaire est le seul à avoir déposé une offre pour ce lot).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
AUTORISE l'établissement d'un avenant au marché de l'entreprise Lachiver, lot n°2 VRD-Gros Œuvre, dans la cadre de la réhabilitation de la mairie, pour un montant global de 30 767,51€ HT portant le

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260212-2_2026-DE

marché de 97 787,04€ HT à 128 554,55 € HT

PRECISE que cet avenant est en grande partie dû à des travaux imprévus

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cet avenant

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

